



LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES
263, rue de Paris- 93515 MONTREUIL cedex –Tél. 01 55 82 83 90– Fax 01 55 82 83 94
Site de la Fédération.com Courriel : federationlsr@lsrfede.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION AU SEJOUR CULTUREL FEDERAL 2025 AU VVF NATURE PARC SOLOGNE BERRY 18330NEUVY SUR BARANGEON

CHOISIR SA SEMAINE: SOIT DU SAMEDI 13 AU 20 SEPTEMBRE 2025 (semaine A) OU DU SAMEDI 20 AU 27 SEPTEMBRE 2025 (semaine B)

REPLIR 1 BULLETIN D'INSCRIPTION PAR PERSONNE – A REMETTRE A VOTRE LSR POUR ENVOI A LA FEDERATION avec tableau récapitulatif

DOSSIER D'INSCRIPTION DE :		PARTAGE DE LA CHAMBRE AVEC :										
NOM :PRENOM : SEXE : H – F		NOM :										
ASSO LSR de :..... Département :		PRENOM :										
Date de Naissance : /...../...../...../ Lieu de Naissance :.....		SEXE : H – F										
Téléphone : Courriel :.....@.....		LSR de :.....										
Adresse :.....												
Bénéficiaire de l'aide ANCV ₁ (212€) : OUI – NON (si OUI, joindre copie CNI et dernier avis imposition)												
Barème Fiscal pour bénéficier de l'aide ANCV 2025 :												
<table border="1"><tr><td>Personne seule 1 part < 16763€</td><td>1,5 part < 22410€</td><td>2 parts < 28057€</td><td>2,5 parts < 33704€</td><td>3 parts < 39351€...</td></tr><tr><td>Marié/pacsé - - - - -</td><td>- - - - -</td><td>2 parts < 31629€</td><td>2,5 parts < 37276€</td><td>3 parts < 42923€...</td></tr></table>		Personne seule 1 part < 16763€	1,5 part < 22410€	2 parts < 28057€	2,5 parts < 33704€	3 parts < 39351€...	Marié/pacsé - - - - -	- - - - -	2 parts < 31629€	2,5 parts < 37276€	3 parts < 42923€...	
Personne seule 1 part < 16763€	1,5 part < 22410€	2 parts < 28057€	2,5 parts < 33704€	3 parts < 39351€...								
Marié/pacsé - - - - -	- - - - -	2 parts < 31629€	2,5 parts < 37276€	3 parts < 42923€...								
Sans aide ANCV le tarif est de 525€ (hors transport-assurance et taxe séjour inclus) Chambre individuelle sur justificatif : supplément de 91 € la semaine		Cadre réservé à la Fédération										
Ci-joint virement ou chèque de 100€ D'ARRHES (références règlement :.....)(Arrhes non remboursable «sauf annulation pour raison médicale avec justificatif» Décision du CA du 14 nov2023)		Référence inscription (semaine + n°)										
PMR (Personne à Mobilité Réduite) : OUI - NON Difficultés à se déplacer : OUI - NON		A ou B + n° ordre :.....										
IMPORTANT : Régime alimentaire, allergie, autre :.....		Date de réception :										
		Si Aide ANCV : revenu imposable.....€/.....part(s)										



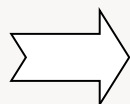
Montreuil, 13 janvier 2025

Aux Associations LSR, Aux membres du CA et de la CCVC

Objet : Semaine culturelle fédérale de 2025
Note explicative au Bulletin d'inscription

Pour permettre à un plus grand nombre d'associations de participer à cette semaine culturelle 2025, le Conseil d'administration a retenu la possibilité aux adhérent.es LSR de choisir entre 2 dates : Soit du samedi 13 au 20 septembre 2025 (semaine A) ou soit du samedi 20 au 27 septembre 2025 (semaine B).

1 - Le bulletin d'inscription est INDIVIDUEL



1 BULLETIN D'INSCRIPTION = 1 PERSONNE

Il est demandé de compléter toutes les informations de manière à répondre au mieux aux attentes des participant.es. Chaque association LSR centralise les dossiers inscriptions avant envoi à la Fédération, avec un bordereau récapitulatif des inscriptions, quelque soit le nombre d'inscrit.es.

2 - Le Conseil d'Administration du 8 janvier 2025 a validé le tarif du séjour à 525€ assurance comprise, transports non inclus.

Pour les bénéficiaires de l'aide ANCV de 212€, il est OBLIGATOIRE de joindre une copie de la Carte d'identité (CNI) en cours de validité et la copie du dernier avis d'imposition (exigence de l'ANCV).

Règles d'éligibilité à l'aide financière, source ANCV 2025 :

Personne seule 1 part < 16763€	1,5 part < 22410€	2 parts < 28057€	2,5 parts < 33704€	3 parts < 39351€	3,5 parts < 44928€	4 parts < 50645€ ...
Marié/pacsé - - - - -	- - - - -	2 parts < 31629€	2,5 parts < 37276€	3 parts < 42923€	3,5 parts < 48570€	4 parts < 54217€ ...

Chaque inscription sera accompagnée d'un chèque de 100€ d'ARRHES (non remboursable sauf raison médicale avec justificatif : décision du CA 14/11/2023). Le SOLDE (hors chambre individuelle) de 425€ (213€ pour les bénéficiaires de l'aide ANCV) sera à adresser, avant le 15 août 2025 à la Fédération par votre association.

3 - La semaine culturelle fédérale est de nature « Séniors En Vacances ». La règle de ces séjours, c'est le logement partagé à deux. A la marge, sur présentation d'un justificatif, il sera possible d'attribuer un logement individuel. Dans cette situation, un supplément de 94€ sera à ajouter au solde précisé au point 2.

4 - Mobilité : Pour une meilleure répartition et localisation des hébergements, bien vouloir remplir la partie réservée à la mobilité :
Personne à mobilité réduite (PMR) OUI – NON Personne ayant des difficultés à se déplacer OUI – NON

Restauration : Pour pouvoir prévenir la restauration par anticipation sur d'éventuels menus spécifiques, bien vouloir préciser le régime alimentaire ou toute nature d'allergie...